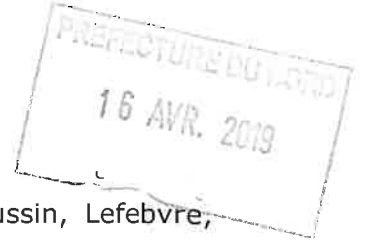


Suite à la convocation en date du 25 février 2019.
Le quorum n'ayant pas été atteint le 2 avril 2019.
Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire sur la
Lys le 5 avril 2019.



Étaient présents :

Mmes Haverlant, Leveugle, Massart, MM. Ben Amor, Dissaux, Houssin, Lefebvre,
Waymel.

Étaient excusés :

Mmes Bouchart, Goube, Leys, MM. Cambien, Cauche, Desplanque, Detournay,
Godefroy, Gosset, Haesebroeck, Legrand, Petit, Vicot.

Vu le rapport n° 04-19

DECIDE

- de réaliser un nouveau dispositif d'Assainissement Non Collectif (ANC) sur le site d'Aire sur la Lys,
- d'autoriser la passation des marchés correspondants,
- d'imputer les sommes nécessaires sur les crédits inscrits aux comptes 2033 et 2128 du budget du Syndicat,
- d'autoriser la signature par son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

VOTANTS : 8

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le

15 AVR. 2019

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX